

Impôt sur le revenu

auraient été placées dans une situation concurrentielle très désavantageuse. Il était donc urgent de s'occuper du problème; c'est ce que fait le bill en garantissant une répartition équitable de l'impôt entre les assureurs multinationaux et ceux qui sont purement nationaux.

[Traduction]

Le bill propose d'augmenter le pouvoir d'emprunt statutaire de 9 milliards de dollars. La loi sur l'administration financière stipule que «aucune somme d'argent ne doit être empruntée ni aucun titre émis par Sa Majesté ou en son nom sans l'autorisation du Parlement». Cela ne s'applique qu'aux nouvelles sommes puisque la loi permet déjà au gouvernement d'emprunter pour rembourser les dettes parvenant à échéance. L'accroissement du pouvoir d'emprunt demandé ici servira à couvrir les besoins financiers prévus pour l'année financière à venir et à établir une réserve importante pour les imprévus.

Auparavant, l'autorisation d'emprunter était normalement demandée dans l'une des premières lois de subsides d'une nouvelle année financière. La procédure établie de longue date consistait à insérer un article demandant de nouveaux pouvoirs d'emprunt dans les bills de subsides présentés à la Chambre. Toutefois, et les députés, ne l'ignorent pas, cette procédure ne permettait pas de discuter du fait que le gouvernement demandait ces autorisations. Au cours des deux dernières années, sur la recommandation du comité permanent de la procédure et de l'organisation et après entente entre les leaders à la Chambre, une journée a été réservée à l'étude de cette question. De plus, il a été convenu que le gouvernement recourrait à une autre procédure pour obtenir les nouveaux pouvoirs d'emprunt. Le gouvernement a l'intention de présenter sous peu un bill établissant une nouvelle procédure permettant de débattre la question comme il se doit. Entre temps, il va falloir augmenter les pouvoirs d'emprunt.

L'importance des sommes additionnelles demandées exige une certaine explication. Plus tôt cette année, la Chambre a approuvé 7 millions de dollars de nouveaux emprunts. Cette somme était basée sur des besoins de trésorerie de 6.4 milliards de dollars prévus pour l'année financière 1977-1978. Les besoins de trésorerie ont maintenant été portés à 8.5 milliards de dollars. De plus, le gouvernement vient d'annoncer un crédit en cas de besoin de 1.5 milliard de dollars sur le marché de l'Eurodollar et américain. Les emprunts étrangers, même seulement en cas de besoin, pour renflouer les réserves de change étranger ne font pas partie des besoins de trésorerie normaux. Ces emprunts viennent s'ajouter aux besoins de trésorerie accrus déjà annoncés pour l'année financière en cours. Le gouvernement a aussi besoin d'une réserve importante pour pouvoir se préparer à la campagne d'obligations d'épargne du Canada de l'année prochaine. Les nouveaux pouvoirs d'emprunt nous permettront de répondre à nos besoins financiers d'une bonne partie de l'année financière à venir et nous fourniront une réserve pour parer aux imprévus.

Il est essentiel d'augmenter les pouvoirs d'emprunt aussitôt que possible. Jusqu'ici, nous avons réuni environ 4 milliards de dollars de nouveaux fonds en émettant des titres négociables et nous avons obtenu un crédit en cas de besoin de 1.5 milliard de dollars sur le marché de l'Eurodollar et américain. La campagne d'obligations d'épargne du Canada de cette année est en cours et les ventes nettes de cette série seront portées au compte des emprunts. Le gouvernement entend emprunter de

nouveaux capitaux en novembre et décembre dans le cadre de son programme normal d'emprunt. Ainsi, le gouvernement épuise rapidement son pouvoir d'emprunt. Pour qu'il puisse assumer ses engagements actuels, et disposer d'une marge suffisante pour effectuer ses paiements normaux encore pendant quelques mois après le début de l'année financière ainsi que de ressources d'urgence plus vastes, il faut absolument porter à 9 milliards de dollars son pouvoir d'emprunt.

● (1652)

Les députés se rendent sans doute compte de l'importance que ce bill revêt pour un vaste segment de notre société. Il importe d'éviter d'en retarder l'adoption. Ce n'est que vers la fin février 1977 qu'a finalement été adoptée la mesure entraînant les modifications fiscales qui figuraient dans le budget du 25 mai 1976. Ce retard a causé de bien sérieux inconvénients et de bien graves ennuis pour des milliers de contribuables que ces modifications visaient. J'exhorte donc les députés à étudier les dispositions de ce bill non pas à la hâte, car elles sont complexes, mais avec célérité. L'état de l'économie dépend dans une vaste mesure de la confiance du monde des affaires. L'adoption du bill dont la Chambre est saisie contribuerait beaucoup à susciter cette confiance.

M. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, alors que nous étudions tous les bills modifiant la loi de l'impôt sur le revenu qui découlaient des derniers budgets, nous sommes frappés par la diversité des tactiques adoptées. Elles semblent changer d'un budget à l'autre. Après le budget de mars dernier nous nous attendions à ce que le gouvernement présente un bill qui modifierait la loi de l'impôt sur le revenu, mais voilà qu'en plein milieu du débat sur l'Adresse, le ministre nous arrive avec un mini-budget. Puis, après l'adoption de l'Adresse, le gouvernement a présenté en plus une motion des voies et des moyens, ainsi qu'une motion, que j'appellerais une pseudo-motion visant à augmenter le pouvoir d'emprunt du gouvernement du Canada. C'était en effet une belle tentative de fraude de la part du gouvernement.

En fait, monsieur l'Orateur, cela aurait dû faire l'objet d'un bill de subsides mais, au lieu de cela le gouvernement a présenté un bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu. Je ne vois nulle trace dans ce bill de la recommandation royale touchant l'augmentation du pouvoir d'emprunt. Je tiens à examiner cette affaire de plus près et je me réserve le droit de contester la façon d'agir du gouvernement qui ne nous a pas présenté une recommandation royale pour demander l'augmentation de son pouvoir d'emprunt.

Si l'on compare cette motion des voies et des moyens avec celle présentée en mars dernier, on est surpris de voir que le gouvernement s'efforce de stimuler d'une certaine façon l'économie par des abattements d'impôts et d'autres moyens du même genre, après avoir vu les difficultés qu'ont rencontrées ses résolutions budgétaires du 31 mars. Je suis sûr que le ministre des Finances (M. Chrétien) a un dossier de deux pieds de haut de lettres d'amis du gouvernement ainsi que de députés, protestant contre le projet d'imposer la tranche de versements effectués sur les polices d'assurances représentant un revenu gagné. Cela signifiait que le ministre avait l'intention d'imposer les gains représentés par la différence entre la somme touchée et le montant des primes et des prestations décès...

M. Chrétien: J'ai changé cela.